

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme de L'Habit

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 10 novembre 2016, la commission a émis un **avis défavorable** sur le projet de plan local d'urbanisme de L'Habit. Cet avis défavorable est motivé par les constats suivants :

- une justification insuffisante de la nécessité d'ouvrir à l'urbanisation les espaces faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au regard de la capacité d'accueil en logements existante au sein du tissu urbain ;
- un potentiel de logements pouvant provenir des résidences secondaires et des logements vacants insuffisamment pris en compte.

Ces points devraient conduire à diminuer les superficies urbanisables, notamment celles des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

La secrétaire de séance,

Corinne GOILLOT

